

AVIS

A l'occasion des votations fédérales concernant :


- L'arrêté fédéral du 16 juin 2017 concernant le nouveau régime financier 2021
- L'initiative populaire « Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) »

Et de la votation cantonale concernant :

- L'initiative populaire « Pour une révision totale de la Constitution du canton du Valais du 8 mars 1907 »

Les bureaux de vote seront ouverts selon les horaires suivants :

Au Bouveret (Villa Nauplia) et **aux Evouettes** (Salle Tauredunum)

	samedi	3 mars 2018	de	19 h 00	à	20 h 00
	dimanche	4 mars 2018	de	10 h 30	à	11 h 30

1. **Au bureau de vote : Veillez vous munir impérativement de la feuille de réexpédition**

2. **Par correspondance**

- a) par la poste : l'enveloppe de transmission postée, avec la feuille de réexpédition **dûment signée**, doit parvenir à la commune au plus tard le vendredi précédant le scrutin (02.03.2018)
- b) en déposant votre enveloppe de transmission, avec la feuille de réexpédition **dûment signée**, dans l'urne prévue à cet effet au bureau communal, selon les horaires suivants :

lundi, mardi et jeudi	de	10h00 à 11h30	et	de 15h30	à	17h00
mercredi	de	10h00 à 11h30	et	de 15h30	à	18h30
vendredi	de	10h00 à 11h30				



- **Les enveloppes déposées dans la boîte aux lettres du bureau communal seront considérées comme nulles.**
- **Une personne = une enveloppe de transmission** (chaque votant doit utiliser sa propre enveloppe de transmission. Il n'est pas possible de regrouper des envois de plusieurs votants dans une seule enveloppe).

**Administration communale
de Port-Valais**

Port-Valais, le 5 février 2018